

Délibération

Générale

colonial

DELIBERATION n° n° 121 rendant exécutoires les délibérations n° 121,

n° 121

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCALNuméro JO
n° 2 du 29/02/1960Date de publication
4 février 1960Date du numéro
29 février 1960

TEXTE INTÉGRAL

Art 1er

Il est fait concession définitive à M. Manni Fernando, Entrepreneur, demeurant à Djibouti, d'une parcelle de terrain située au Plateau du Marabout (lot n° 596) et immatriculée au Livre foncier du Territoire sous le n° 693. Art. 2. — La mutation du Titre foncier sera effectuée sur la réquisition du concessionnaire dans le délai d'un mois à compter à la date de l'arrêté rendant exécutoire la présente délibération. remplies à la dilisence du concessionnaire dans les délais réglementaires.

Le Président de l'Assemblée Territoriale, A. V. SAHATDJIAN. Le Secrétaire de l'Assemblée Territoriale, ABDOULLAHI HASSAN DEMBIL.